

Délibération 2023 / 10-07

L'an deux mil vingt-trois le jeudi douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Jean-François CHAMPEAU, Jacques FAURE, Cédric LECOMTE, Anthony BUYS, Arnaud PICOUT, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY

* * * * *

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA CREATION D'UNE AIRE DE JEUX AU CITY STADE

Le Maire rappelle la délibération n° 2022/12-11 concernant la création d'un City Stade.

Dans le cadre de la mise en place d'un régime de fonds de concours d'investissement en faveur des communes de Creuse Sud-Ouest et règlement d'intervention,

Considérant que le montant total de l'aire de jeux s'élève à 15 083.60 HT soit 18 100.32 TTC, une aide financière est sollicitée auprès de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire propose le tableau de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses H.T.		Recettes	
HUSSON	15 083.60 €	Fonds de concours ComCom	5 000.00 €
		Pompiers	300.00 €
		Autofinancement	9 783.60 €
Coût total du projet	15 083.60 €	Coût du projet	15 083.60 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Adopte le plan de financement,

Sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest pour le financement de la création d'une aire de jeux au City Stade, à hauteur de 5 000,00 €,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 12 octobre 2023

Le Maire,
Raymond RABETEAU

